

AVANT DE COMMETTRE L'IRRÉPARABLE, DÉPOSEZ VOS ARMES !



Le procureur de la République n'engagera pas de poursuites pénales pour détention illégale d'armes, à l'encontre des personnes qui viendront les remettre à la Gendarmerie nationale ou à la Police nationale avant le 1^{er} septembre 2015.

Brigade de Gendarmerie la plus proche
de votre domicile :
40 50 72 09

Commissariat de Police nationale :
40 47 01 44